

**UNE OFFRE INNOVANTE  
D'ÉPARGNE POUR  
DYNAMISER  
VOTRE CONTRAT  
D'ASSURANCE VIE OU  
DE CAPITALISATION**

## **Heliopse Flash Septembre 2021**

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 29 septembre 2021.

**Titre de créance émis par CACIB Financial Solutions et garanti par CACIB présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.**

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1<sup>er</sup> mai au 31 août, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR9348FS3918

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

**Assuré d'avancer**



# Heliopse Flash Septembre 2021

→ Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. Le nouveau support Heliopse Flash Septembre 2021, titre de créance vert, 100% responsable, s'inscrit dans cette démarche et permet aux épargnants de s'engager en faveur de la transition énergétique.

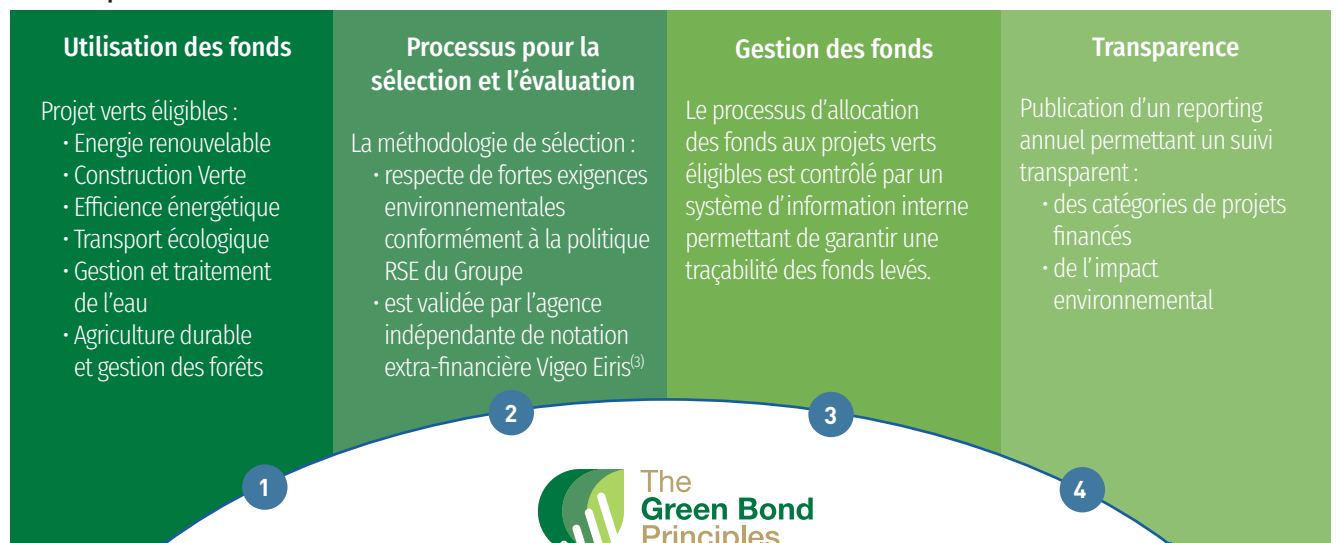
Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Evolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

## ▶ Qu'est-ce qu'un titre de créance vert ?

- Il s'agit d'une obligation destinée à financer ou refinancer exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif.
- Il est émis par une institution. Dans le cadre de Heliopse Flash Septembre 2021, il s'agit de CACIB Financial Solutions (l'Émetteur). Les projets sont sélectionnés sur la base de critères d'éligibilité et d'une méthodologie définis par l'Émetteur.
- Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations<sup>(1)</sup> sur :
  - l'utilisation et la gestion des fonds,
  - le processus de sélection et d'évaluation des projets,
  - le reporting et la transparence.

## ▶ Engagements et principes<sup>(2)</sup> de Heliopse Flash Septembre 2021

Heliopse Flash Septembre 2021 respecte le Green Bond Framework du Groupe Crédit Agricole<sup>(2)</sup> et finance ou refinance exclusivement des projets verts avec un impact environnemental positif, contribuant à la lutte contre le changement climatique et à la transition vers une économie décarbonnée.



### FOCUS SUR UN PROJET VERT ÉLIGIB



Ce projet se compose de 71 éoliennes en mer pour une puissance totale de ~500 MW<sup>(4)</sup>.

Les éoliennes seront localisées entre 13 et 22 km au large de Fécamp (Normandie), sur une surface globale de 67 km<sup>2</sup>.

La production envisagée vise à couvrir l'équivalent de la consommation domestique en électricité de plus de 770 000 personnes, soit plus de 60% des habitants de Seine-Maritime.



Ce projet a été élu « Green Deal » de l'année 2020 en Europe par PFI (Project Finance International), agence spécialisée dans l'analyse des financements internationaux.

(1) Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp>.

(2) Le Green Bond Framework du Groupe Crédit Agricole est disponible sur <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

(3) Vigeo Eiris, l'un des acteurs leaders mondiaux de l'évaluation de la performance ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) des émetteurs, a publié en novembre 2018 une seconde opinion confirmant l'alignement du Green Bond Framework du Groupe avec les Green Bond Principles. Cette seconde opinion est disponible sur : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette>.

(4) La mise en service aura lieu en 2023. Plus d'informations sont disponibles sur <http://parc-eolien-en-mer-de-fecamp.fr/le-parc-eolien-en-mer/agenda-du-projet/>

# ▶ En quelques mots

Heliopse Flash Septembre 2021 est un support temporaire en unités de compte. Il vous permet de tirer profit du potentiel de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% (MXFRSE5N). Il offre un gain conditionnel de 7 % brut<sup>(1)(2)</sup> annuel (soit 1,75 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé) en cas d'échéance anticipée automatique ou à l'échéance finale<sup>(3)</sup>. À l'échéance finale des 8 ans<sup>(3)</sup>, le capital est protégé à hauteur de 100 % brut<sup>(1)(2)</sup> jusqu'à une baisse<sup>(4)</sup> de l'Indice de 40 % par rapport à son niveau initial. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, ainsi qu'à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, en cas de baisse<sup>(4)</sup> de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% (ci-après « l'Indice »).

Ce support est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

## + AVANTAGES

- **Un gain de 7 % brut<sup>(1)(2)</sup> annuel (soit 1,75 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé)** depuis la date d'observation initiale, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle<sup>(5)</sup> ou à la date d'observation finale<sup>(5)</sup>.
- **Une échéance anticipée automatique** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle<sup>(5)</sup>.
- **Effet mémoire** : si les conditions de versement du gain de 1,75 % brut<sup>(1)(2)</sup> sont déclenchées, le gain sera enregistré au titre du trimestre en cours, et également pour chacun des trimestres précédents.
- **Une protection du capital à l'échéance finale<sup>(3)</sup> dès lors qu'à la date d'observation finale<sup>(5)</sup>, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.**
- **Un Indice composé des 30 plus grandes capitalisations boursières françaises offrant des biens et des services ayant un impact environnemental, social et de gouvernance (ESG) positif.**

## - INCONVÉNIENTS

- **Un gain plafonné à 7 % brut<sup>(1)(2)</sup> annuel (soit 1,75 % brut<sup>(1)(2)</sup> par trimestre écoulé)**, depuis la date d'observation initiale, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **Les gains trimestriels éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - en cas de sortie anticipée<sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale<sup>(3)</sup> ;
  - à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, si le 21 septembre 2029 l'Indice est en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. En conséquence, le rendement de Heliopse Flash Septembre 2021 à l'échéance finale<sup>(3)</sup> est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de - 40 % ;
  - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus de Base (le Prospectus de Base est accessible à l'adresse <https://www.documentation.cacib.com/IssuanceProgram>) et dans les Conditions Définitives d'Émission<sup>(7)</sup>. Ces risques sont notamment :

**Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance** : L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance finale<sup>(3)</sup> :

- lors de toute sortie anticipée<sup>(6)</sup> (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale<sup>(3)</sup>, si l'Indice, à la date d'observation finale<sup>(5)</sup>, est en baisse<sup>(4)</sup> de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

**Risque de contrepartie** : L'investisseur supporte le risque de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule (se reporter à la rubrique « Fiche Technique » de ce document) ou mise en résolution de ce dernier qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute

autre entité) en remplacement du montant qui est dû dans le cadre des titres de créance émis par l'Émetteur.

**Risques de marché** : Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

**Risque de réinvestissement** : L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.

De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (29 septembre 2021) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août 2021.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La date d'échéance finale est le 24 octobre 2029.

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (29 septembre 2021) et à la date d'observation finale (21 septembre 2029), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(5) Les dates d'observation trimestrielle sont les : 22 septembre 2022, 22 décembre 2022, 22 mars 2023, 22 juin 2023, 22 septembre 2023, 22 décembre 2023, 22 mars 2024, 21 juin 2024, 23 septembre 2024, 23 décembre 2024, 21 mars 2025, 23 juin 2025, 22 septembre 2025, 22 décembre 2025, 23 mars 2026, 22 juin 2026, 22 septembre 2026, 22 décembre 2026, 22 mars 2027, 22 juin 2027, 22 septembre 2027, 22 décembre 2027, 22 mars 2028, 22 juin 2028, 22 septembre 2028, 22 décembre 2028, 22 mars 2029, 22 juin 2029, et la date d'observation finale est le 21 septembre 2029.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(7) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

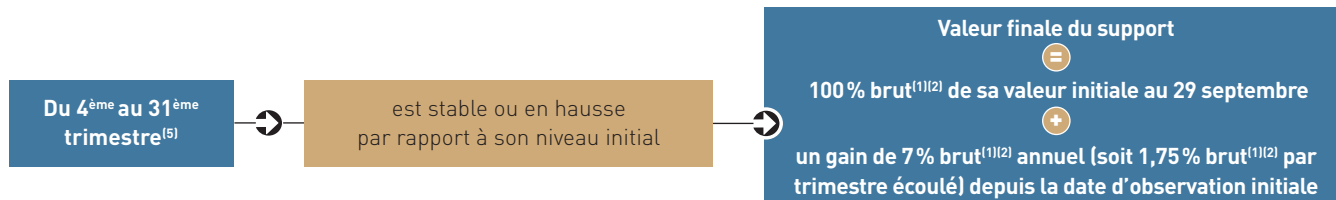
**L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 24 octobre 2029, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

# Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% est observé à la date d'observation initiale (29 septembre 2021).

## UN GAIN CONDITIONNEL DE 1,75 % BRUT<sup>(1)(2)</sup> PAR TRIMESTRE ÉCOULÉ (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE AUTOMATIQUE

Heliopse Flash Septembre 2021 prend automatiquement fin par anticipation si l'Indice :



Le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée automatique, est de :

4 <sup>ème</sup> trimestre	5,51 %	11 <sup>ème</sup> trimestre	5,44 %	18 <sup>ème</sup> trimestre	5,16 %	25 <sup>ème</sup> trimestre	4,90 %
5 <sup>ème</sup> trimestre	5,54 %	12 <sup>ème</sup> trimestre	5,38 %	19 <sup>ème</sup> trimestre	5,12 %	26 <sup>ème</sup> trimestre	4,86 %
6 <sup>ème</sup> trimestre	5,59 %	13 <sup>ème</sup> trimestre	5,35 %	20 <sup>ème</sup> trimestre	5,08 %	27 <sup>ème</sup> trimestre	4,82 %
7 <sup>ème</sup> trimestre	5,54 %	14 <sup>ème</sup> trimestre	5,32 %	21 <sup>ème</sup> trimestre	5,04 %	28 <sup>ème</sup> trimestre	4,79 %
8 <sup>ème</sup> trimestre	5,52 %	15 <sup>ème</sup> trimestre	5,27 %	22 <sup>ème</sup> trimestre	5,01 %	29 <sup>ème</sup> trimestre	4,75 %
9 <sup>ème</sup> trimestre	5,49 %	16 <sup>ème</sup> trimestre	5,23 %	23 <sup>ème</sup> trimestre	4,97 %	30 <sup>ème</sup> trimestre	4,72 %
10 <sup>ème</sup> trimestre	5,47 %	17 <sup>ème</sup> trimestre	5,20 %	24 <sup>ème</sup> trimestre	4,93 %	31 <sup>ème</sup> trimestre	4,68 %

## QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE DU 24 OCTOBRE 2029 ?

En l'absence d'échéance anticipée automatique, Heliopse Flash Septembre 2021 atteint l'échéance finale<sup>(3)</sup>, l'Indice est observé une dernière fois, le 21 Septembre 2029 : trois situations sont alors possibles.



## ÉVOLUTION DE L'INDICE MSCI FRANCE SELECT ESG 30 DECREMENT 5% (MXFRSE5N)

La performance de Heliopse Flash Septembre 2021 est liée à l'évolution de l'indice MSCI France Select ESG Decrement 5% (ou indice MXFRSE5N).



Sources : CACIB et Bloomberg, 1<sup>er</sup> février 2021

**LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE REFERENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.**

L'indice MXFRSE5N a été lancé le 27 avril 2020 à un niveau de 1391,53 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

(1), (2), (3), (4), (5) Merci de vous référer aux renvois présents en page précédente.

- **L'indice est composé des 30 plus grandes valeurs françaises cotées en bourse** sélectionnées en fonction de leur notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance).

- Toutes les entreprises impliquées dans de sévères controverses environnementales, sociales ou de gouvernance sont exclues de l'Indice. Celles ayant une implication à un certain niveau dans des activités sujettes à controverses (tels que l'armement, le nucléaire, l'alcool, le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, le charbon ou les huiles bitumineuses) sont également exclues de l'Indice.

- **Les 30 valeurs sont pondérées** proportionnellement à la capitalisation boursière à flottant libre.

- **L'indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an.** Le montant des dividendes réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5%, la performance de l'indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice qui est calculé dividendes non réinvestis.

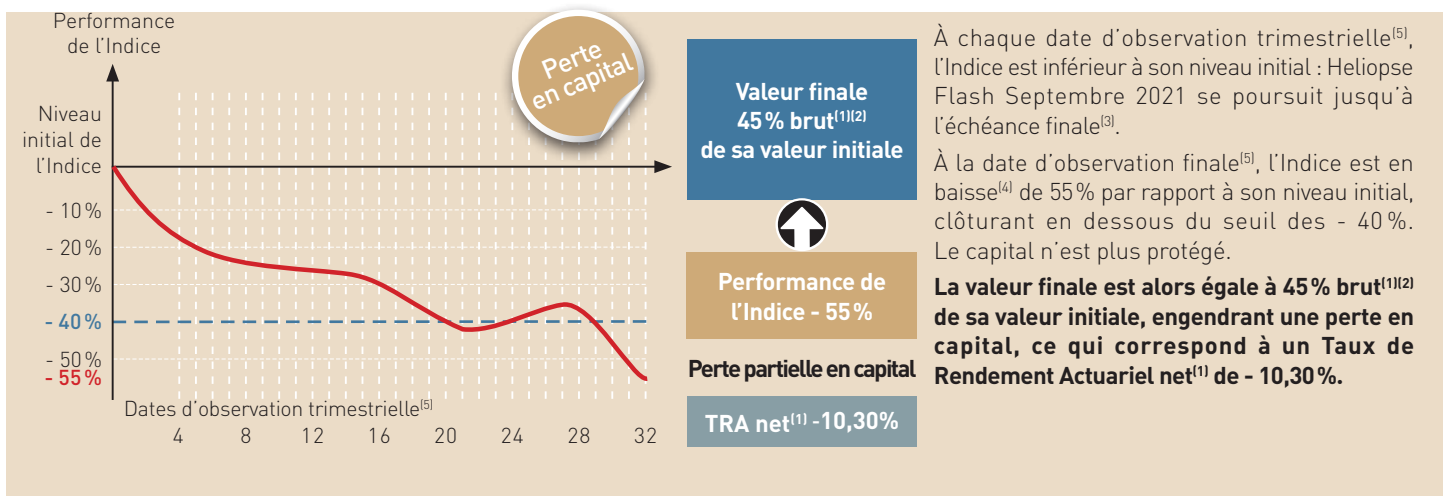
- **La consultation de l'indice est publique**, sa cotation est quotidienne et consultable sur le site [https://app2.msci.com/eqb/france\\_esg\\_30\\_div/indexperf/dailyperf.html](https://app2.msci.com/eqb/france_esg_30_div/indexperf/dailyperf.html)

# Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

— Évolution de l'Indice → Seuil d'activation de l'échéance anticipée automatique avec gain — Seuil de protection du capital à l'échéance finale<sup>(3)</sup>

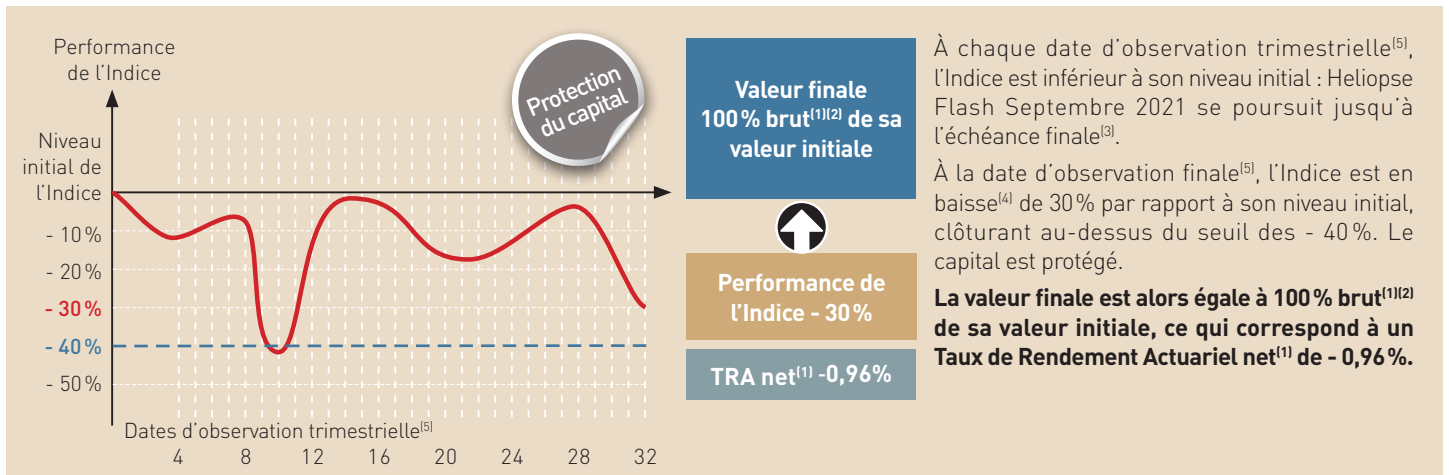
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE<sup>(3)</sup>



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de - 10,30%.

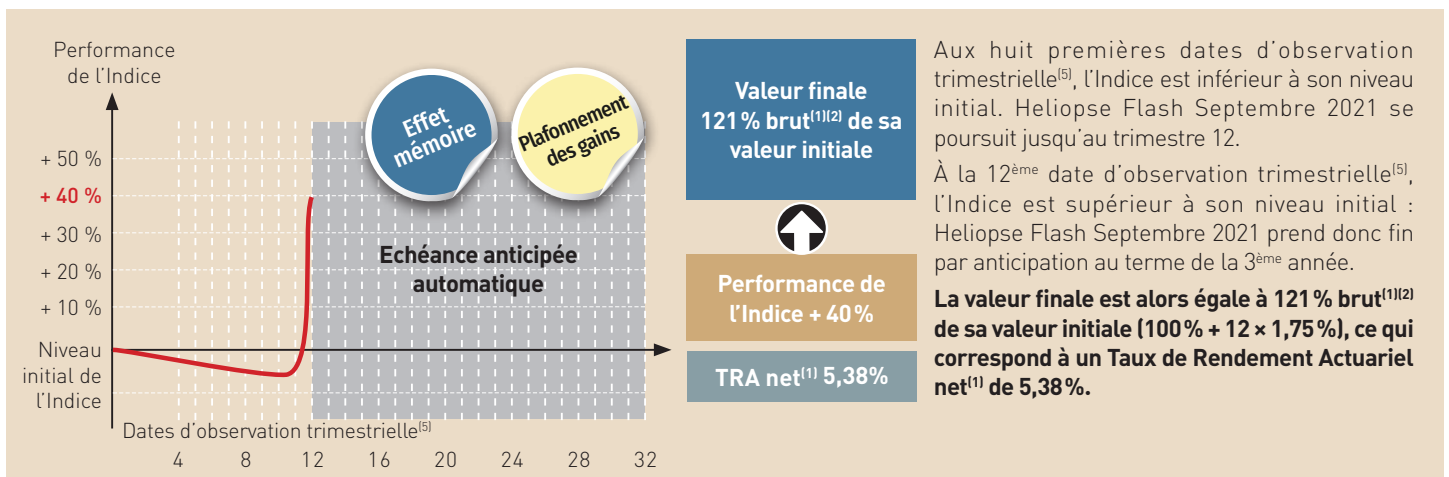
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation trimestrielle<sup>(5)</sup> et serait en baisse de 100% à la date d'observation finale<sup>(5)</sup>, le montant initialement investi serait intégralement perdu.

## SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UNE PROTECTION DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de -5,25%.

## SCÉNARIO FAVORABLE : UN EFFET MÉMOIRE ET UN PLAFONNEMENT DU GAIN EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE AUTOMATIQUE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net<sup>(1)</sup> serait de 10,51%.

(1), (2), (3), (4), (5) Merci de vous référer aux renvois présents en page 3.

# ► Fiche technique

**Instrument financier :** Titre de créance vert de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.

**Émetteur :** CACIB Financial Solutions, de droit français.

**Garant de la formule :** Crédit Agricole Corporate and Investment Bank («CACIB»). Notations en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2021: Moody's Aa3, Standard & Poor's A+, Fitch AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à CACIB en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.

**Code ISIN :** FR9348FS3918.

**Devise :** EUR.

**Sous-jacent :** Indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5% (code Bloomberg : MXFRSE5N Index ; code ISIN : GB00BMFH7421).

**Cotation :** Bourse de Luxembourg.

**Valorisation :** Hebdomadaire (le vendredi).

**Double valorisation :** Une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Société Générale Securities Services qui est une société indépendante financièrement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

**Marché secondaire :** Dans des conditions normales de marché, CACIB fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%.

**Commissions de distribution :** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par CACIB à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1% par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription.

**Montant maximum de l'émission :** 50 millions d'euros.

**Valeur nominale :** 1 000 euros.

**Garantie du capital :** Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

**Période de commercialisation :** 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2021.

**Prix de souscription :** Il progressera de façon constante, de 995,30 euros le 1<sup>er</sup> mai 2021 à 1 000 euros le 29 septembre 2021. Pour tout complément d'information, merci de vous référer aux Conditions Définitives.

**Date d'émission du support :** 7 mai 2021.

**Date d'observation initiale de l'Indice :** 29 septembre 2021.

**Dates d'observation trimestrielle de l'Indice :** 22 septembre 2022, 22 décembre 2022, 22 mars 2023, 22 juin 2023, 22 septembre 2023, 22 décembre 2023, 22 mars 2024, 21 juin 2024, 23 septembre 2024, 23 décembre 2024, 21 mars 2025, 23 juin 2025, 22 septembre 2025, 22 décembre 2025, 23 mars 2026, 22 juin 2026, 22 septembre 2026, 22 décembre 2026, 22 mars 2027, 22 juin 2027, 22 septembre 2027, 22 décembre 2027, 22 mars 2028, 22 juin 2028, 22 septembre 2028, 22 décembre 2028, 22 mars 2029, 22 juin 2029.

**Dates d'échéance anticipée :** 24 octobre 2022, 23 janvier 2023, 21 avril 2023, 24 juillet 2023, 23 octobre 2023, 22 janvier 2024, 22 avril 2024, 22 juillet 2024, 24 octobre 2024, 22 janvier 2025, 22 avril 2025, 24 juillet 2025, 23 octobre 2025, 21 janvier 2026, 22 avril 2026, 22 juillet 2026, 22 octobre 2026, 22 janvier 2027, 21 avril 2027, 22 juillet 2027, 22 octobre 2027, 21 janvier 2028, 21 avril 2028, 24 juillet 2028, 23 octobre 2028, 22 janvier 2029, 23 avril 2029, 23 juillet 2029.

**Date d'observation finale de l'Indice :** 21 septembre 2029.

**Date d'échéance finale :** 24 octobre 2029.

**Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée automatique :** Si à l'une des 28 dates d'observation trimestrielle, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 29 septembre 2021, le support prend fin à la date d'échéance anticipée automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100% de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 1,75% brut<sup>(1)</sup> par trimestre écoulé depuis la date d'observation initiale.

**Valeur finale<sup>(1)</sup> du support en unités de compte à la date d'échéance finale :**

Dans le cas où le support dure jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 156% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial ;
- ou 100% brut<sup>(1)</sup> de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau à la date d'observation initiale) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.



(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'indice MSCI France Select ESG 30 Decrement 5%, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

# ▶ AVERTISSEMENT FINAL

**Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire, il est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé exclusivement et de ce fait n'a pas été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers.**

**Une information complète sur le support, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus.**

**Disponibilité de la documentation du support :** Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de 25 000 000 000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« CACIB ») et ses filiales en date du 15 juillet 2020 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété par le Supplément n°1 en date du 30 décembre 2020 [ensemble le « Prospectus de Base » et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres) disponibles sur le site de la [Bourse du Luxembourg](https://www.bourse.lu) (<https://www.bourse.lu>). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaut. A la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément à la Directive 2003/71/CE, amendée par la Directive 2010/73/CE (la Directive Prospectus). Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé relatif aux Titres avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives relatives aux Titres avant tout investissement dans le support. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants : [Prospectus de Base](https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=56b56159-912d-47e5-a6be-7c2f3c000fc4) (<https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=56b56159-912d-47e5-a6be-7c2f3c000fc4>), [Conditions Définitives](https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR9348FS3918.pdf) (<https://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR9348FS3918.pdf>), [Document d'Information Clé](https://www.documentation.ca-cib.com/Document/Search) (<https://www.documentation.ca-cib.com/Document/Search>), [Supplément n°1](https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=030b0d83-a3cd-4f70-b58b-f343f0398b9) (<https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=030b0d83-a3cd-4f70-b58b-f343f0398b9>).

**Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation :** Lorsque le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Le Document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Agrément :** CACIB est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

**Cadre d'investissement :** Ce Document est destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé se rapportant à un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français). Le Document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou à acheter le produit et ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code monétaire et financier.

**Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) – ajustement ou substitution – échéance anticipée automatique du support :** Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) l'échéance anticipée automatique du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte en capital sur le support.

**Restrictions générales de vente :** Ce support peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes :** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, CACIB n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marchés :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

**Rachat total par CACIB ou dénouement anticipé du support :** Seule CACIB s'est engagée auprès de l'assureur à assurer un marché secondaire sur le titre, à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier.

**Avertissement relatif à l'Indice :** Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI Inc. ("MSCI"). Les instruments financiers décrits ici ne sont en aucune façon sponsorisés, évalués, vendus ou promus par MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Aucun acheteur, vendeur ou détenteur de ces instruments financiers, ou toute autre personne ou entité, ne doivent utiliser ou se référer à un nom commercial ou à une marque MSCI dans le but de parrainer, endosser, commercialiser ou promouvoir ces instruments financiers sans avoir contacté préalablement MSCI afin d'obtenir son autorisation. En aucun cas, toute personne ou entité ne peut prétendre à aucune affiliation avec MSCI sans l'autorisation écrite préalable de MSCI.

**Conflits d'intérêts :** CACIB peut soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :** Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

# DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur [ganpatrimoine.fr](http://ganpatrimoine.fr) permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consulter le détail de vos contrats :**  
vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuer des opérations de gestion :**  
des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivre l'actualité "En direct des marchés" :**  
pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICI, prospectus, etc.) :
  - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
  - comparer la performance entre plusieurs fonds ;
  - créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés ;
  - créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
  - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
  - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

#### **Gan Patrimoine**

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles  
Société Anonyme d'intermédiation en  
assurance au capital de 8 220 690 euros –  
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z  
Siège social : 150, rue d'Athènes – CS 30022  
59777 EURALILLE  
N° d'immatriculation 09 051 780  
[www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de  
ses filiales  
Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)  
[contact@ganpatrimoine.fr](mailto:contact@ganpatrimoine.fr)  
[www.ganpatrimoine.fr](http://www.ganpatrimoine.fr)

#### **Groupama Gan Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605  
euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris

#### **Caisse Fraternelle Vie**

Société anonyme au capital de 1 371 100 605  
euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z  
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances  
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel  
et de Résolution (ACPR)  
4, Place de Budapest  
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 778B-052021

Crédit photo : ©GettyImages.

Gan Patrimoine participe à la protection  
de l'environnement en sélectionnant des  
imprimeurs référencés « Imprim'Vert »  
ainsi que des papiers issus de forêts gérées  
durablement.



**Assuré d'avancer**

[ganpatrimoine.fr](http://ganpatrimoine.fr)